

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220706-D\_06\_07\_22\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 08/07/2022

**Délibération n°06-07-2022-020**

7.1 Décisions budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 6 juillet 2022*

Date de convocation	30 juin 2022
Date d'affichage	30 juin 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etait représenté** : 1 - M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHATRE.

**Pouvoirs** : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

**Etaient excusés** : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Alain CRUCHET.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## BUDGET : CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS – SORTIES DU PATRIMOINE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics du 18 octobre 2012 relatif à la procédure « correction d'erreur »,

Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que les services de la Communauté de communes ont sorti du patrimoine communautaire courant 2019 les immobilisations relatives aux aires d'accueil des gens du voyage suite à la cession de celles-ci au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

**EST INFORME** que les 4 immobilisations suivantes ont été omises :

N° inventaire CCHS	N° inventaire TP	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition
09-067	1-2318-2009	Bi-couche sur aire d'accueil LFB - 2009	20/11/2009	8 171,31 €
17-2188-038		Fabrication d'une potence galvanisée pour les aires d'accueil des GDV	11/09/2017	952,80 €
12-2183-089		Matériel informatique pour la télégestion	05/11/2012	8846,81 €
18-2188-003		2 Modems routeurs ADSL Thomson TG 582 n pour aires GDV	04/01/2018	394,34 €

**PREND ACTE** que :

- les 2 premiers biens étaient indissociables des terrains et auraient dû être sortis de l'actif lors de la vente en 2019 ;
- pour le matériel informatique (12-2183-089 et 18-2188-003), les biens ont été donnés au syndicat et auraient également dû être sortis de l'actif.

**DECIDE** de procéder à la régularisation de cet oubli par la procédure « correction d'erreur » conformément à l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics.

**AUTORISE** le comptable public à sortir de l'actif ces 4 immobilisations et à mouvementer sur le budget principal, par opération d'ordre non budgétaire le compte 1068 pour régulariser les omissions de sortie de patrimoine des immobilisations correspondantes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le 7 juillet 2022

Le Président

M. Didier REVEAU